



PROCES-VERBAL
De la réunion du conseil municipal
De la Commune de VAL D'OUST
Séance du mardi 20 avril 2021

Convocation : 14/04/21 - Conseillers Municipaux en exercice : 27 – Présents : 26 – Pouvoirs : 0
L'an deux mille vingt et un, Le mardi 20 avril 2021 ; Le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des « Nouettes » de la Commune déléguée de La Chapelle-Caro, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

Présents (26) : MM. BIGOT – BLANCHON - BONNO – BOSCHET – CHEDALEUX – COAT – DANIEL – DENOUAL – DUBOIS - GABILLET – GEFFROY – GOUSSET - JAHIER - JARRY – LEBON - LE JOSSEC - LEGUE – MAHE - MARGOUEY – MILLET - PAPETA – PASQUIER - PRUNET – REVEL – SABOURDY - VERONIQUE

Absents représentés (0) :

Absents non représenté (1) : Mme BOUTIN
Secrétaire (article 2121-15 du CGCT) : Mme LEGUE Charlotte

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du samedi 30 janvier 2021

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal, qui est approuvé à l'unanimité.

2 – Finances:

- Affectation des résultats 2020 : Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de la précédente réunion du conseil, l'affectation des résultats de l'année 2020 avait été débattue, mais pas soumise au vote de l'assemblée. Il est nécessaire de voter cette affectation.

Considérant que la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 616 677.37 € et que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 201 314.23 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'affecter au financement de la section d'investissement du budget primitif 2021, compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés), la somme de 299 685.77 €.

- Décision modificative : Madame le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la Commune :

DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	Diminution de crédits déjà alloués	Augmentation de crédits déjà alloués
	D. 022 – Dépenses imprévues		12 500.00 €
D. 6817 – Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants			12 500.00 €
DEP.	INVESTISSEMENT	Diminution de crédits déjà alloués	Augmentation de crédits déjà alloués
	D.2318 – Autres immobilisations corporelles	402 628.46 €	
REC.	R. 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	402 628.46 €	

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- Contrat de maintenance informatique : Madame le Maire expose au conseil municipal la proposition de l'entreprise JVS-Maristem de reconduire le contrat informatique pour la fourniture et le fonctionnement des logiciels JVS « horizon on line », avant de relancer un marché pour la totalité des logiciels utilisés par les services de la commune. Le conseil municipal, après avoir entendu Madame Le Maire, à l'unanimité décide de reconduire les licences et la maintenance des logiciels « horizon on line » moyennant le prix principal de 4329 € HT.

3 – Travaux :

Madame le Maire donne la parole à Jean-Paul DUBOIS, adjoint à la voirie pour présenter les travaux :

- Avenant au marché de voirie « COLAS » : des travaux supplémentaires sont à effectuer dans le cadre du marché de réfection de voirie du programme 2020/2021 conclu avec l'entreprise COLAS. Ces travaux portent sur la voirie des villages de la Saudraie, de Villeneuve et de Mi-voie, pour un montant HT de 8830.91 €. Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur l'Adjoint, à l'unanimité accepte la proposition d'avenant au marché de l'entreprise COLAS pour 8830.91 € ce qui porte le montant total du marché à 136 165.16 €.

- Avenant cabinet ATEC (rond-point avenue des Frères Rey) : dans le cadre du projet de la société PRESTIA-SBG de construire un parking d'environ 130 places pour des véhicules légers (voitures du personnel), sur une parcelle dont elle est propriétaire, le long de l'avenue des Frères Rey (RD 766 A) à La Chapelle-Caro. Ce projet nécessite une étude de faisabilité et financière, pour la sortie du futur parking sur la route départementale 766 A en agglomération. Monsieur DUBOIS rappelle que par délibération en date du 13 novembre 2019, le cabinet ATEC Ouest 20, rue Jean-Marie David - 35740 PACE avait été désigné pour mener cette étude, moyennant le prix principal de 5600 € HT.

Il précise que le projet de mise en sécurité dudit parking nécessite des études complémentaires afin d'envisager une autre sortie, estimées par le cabinet ATEC à 6400 € HT. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les études complémentaires nécessaires à l'élaboration de la mise en sécurité du futur parking Prestia. Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur l'Adjoint, à l'unanimité accepte la proposition du cabinet ATEC portant le nouveau forfait de rémunération à 12 000 HT pour l'étude de mise en sécurité des accès au futur parking Prestia.

- Panneaux commune de Val d'Oust : Monsieur DUBOIS fait part à l'assemblée du projet de signaler la nouvelle commune de Val d'Oust. L'entreprise LACROIX signalisation de Saint-Herblain propose des panneaux directionnels pour la somme de 5321,01 € HT. Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur l'Adjoint, à l'unanimité accepte la proposition de l'entreprise LACROIX signalisation pour un montant de 5321.01 € HT.

- Achat aspirateur à feuille : Monsieur DUBOIS demande au conseil municipal d'accepter l'achat d'un aspirateur à feuille pour les services techniques. Il présente le devis de l'entreprise Josselin Motoculture d'un montant de 4150 € HT. Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise Josselin Motoculture pour un montant de 4150 € HT.

- Travaux d'éclairage du Lotissement de Lasnière : Un projet de convention entre la commune et le Syndicat d'Énergie du Morbihan avait été rédigé il y a quelques mois afin de rénover l'éclairage public du lotissement de Lasnière. Monsieur Dubois demande au conseil municipal de valider le projet de réfection de l'éclairage public du Lotissement de Lasnière et d'une petite extension vers le foyer de l'AMISEP. Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur l'Adjoint, à l'unanimité accepte la convention proposée par le SDEM faisant apparaître un montant prévisionnel de travaux estimé à 40900 € HT et une participation de syndicat de 30 % à savoir 12270 € soit un reste à charge pour la commune de 28630 € HT (36810 € TTC).

- Travaux eaux pluviales de la gare : Monsieur DUBOIS présente à l'assemblée le projet de remplacer les réseaux d'eaux pluviales au lieu-dit « mi-voie » sur la commune déléguée de La Chapelle-Caro. Il présente le devis réalisé par l'entreprise COLAS d'un montant de 29 313.35 € HT, seule entreprise à répondre sur les trois contactées. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise COLAS, ZA du Bois Vert à Ploërmel pour un montant HT de 29 313.35 €.

- Ecoulement des eaux allée du bois : Monsieur DUBOIS fait part à l'assemblée du projet de refaire le réseau d'eaux pluviales allée du Bois sur la commune déléguée du Roc St-André, car l'eau de pluie qui arrive de la route de Josselin entre dans les caves car les avaloirs et les réseaux ne sont pas suffisamment dimensionnés. Il présente le devis réalisé par l'entreprise SARL BERNARD et Associés d'un montant de 4810 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise SARL BERNARD pour un montant de 4810 € HT.

- Marché de réfection de voirie (point à temps) : Monsieur DUBOIS, Adjoint en charge des travaux évoque la nécessité d'entretenir la chaussée en redonnant de l'étanchéité à la voirie. Ces travaux se font annuellement grâce à la technique du « point à temps » qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des « nids de poule ». Monsieur DUBOIS donne lecture du devis de l'entreprise POMPEI de Mauron pour un montant de 21025 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise POMPEI pour un montant HT de 21025 €.

Madame le Maire ajoute que ces travaux importants résultent pour une partie de projets travaillés depuis parfois plusieurs années comme l'éclairage de Lanière, les panneaux d'agglomération ou encore les écoulements allée du bois. Monsieur BOSCHET demande combien de points lumineux sont prévus, Monsieur DUBOIS répond que cela représente 36 lampadaires dont certains sont à remplacer et d'autres à ajouter. Il précise que le modèle de lampe qui alimente ces candélabres, ne sera plus fabriqué. Monsieur BOSCHET demande si les 36 lampadaires doivent être remplacés. Monsieur DUBOIS répond que c'est nécessaire et qu'ils seront remplacés par une technologie moins consommatrice d'énergie. Il ajoute que les trottoirs de ce lotissement devront être revus et qu'il est indispensable de refaire l'éclairage préalablement.

4 – Location commerciale de l'ancienne superette :

Madame le Maire fait part à l'assemblée du projet de création dans les locaux de l'ancienne superette de la commune historique de la Chapelle-Caro, d'une activité de commerce de boucherie, charcuterie, traiteur, de plats à emporter et de vente de produit locaux. Elle donne lecture du courrier de demande d'installation de l'entreprise « saveurs locales » qui souhaite s'installer fin juin ou début juillet, elle précise qu'il est envisagé de juxtaposer au magasin, un module de stockage et de préparation alimentaire d'environ 40 m² dont l'investissement est estimé à 90 000 €. Le commerce ne sera pas accompagné de la location du logement situé au-dessus du magasin. Madame REVEL demande s'il est prévu de régler le problème des containers poubelle situés à proximité. La demande est faite à Ploërmel communauté, gestionnaire du service. Monsieur DANIEL ajoute que les charges seront payées directement par les locataires. Monsieur COAT demande si une étude de marché a été faite. Madame le Maire dit que oui, elle ajoute que les producteurs locaux ont été démarchés. Monsieur MILLET demande si le montant du loyer proposé a évolué par comparaison avec la situation précédente. Madame le Maire dit que c'est le même montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de louer à l'entreprise « saveurs locales » ledit bâtiment sis 09, avenue Yves ROBER – La Chapelle-Caro commune de VAL D'OUST, moyennant la somme de 400 € Hors taxe par mois ;

Dit que l'entreprise sera exonérée de loyer les six premier mois et qu'un bail commercial sera rédigé par Me LEBIHAN-LAVIGNAC Notaire à SERENT.

5 – Réaffectation des bâtiments :

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal un groupe de travail avait été constitué pour réfléchir à la destination des bâtiments communaux qui seraient (ou seront) sans affectation. Bretagne Sud Habitant présente, sur demande de la commune, une proposition d'accompagnement à la réflexion composée de l'analyse du contexte et du recueil des données, puis de l'analyse des besoins, d'une faisabilité graphique et enfin de l'élaboration d'un programme d'investissement. Le montant de cette étude capacitaire est de 10 800 € hors taxe. Le groupe de travail s'est réuni à Quily, en évoquant la possibilité de réfléchir de façon globale quant à l'utilisation du patrimoine de la commune. Il est envisagé de mener cette étude du mois de mai au mois de septembre prochain. Le conseil municipal valide unanimement cette proposition d'accompagnement de BSH, pour 10800 € HT.

6 – Labellisation « Etape Fluviale de Bretagne » :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'obtention du label Etape Fluviale de Bretagne pour une durée de 5 ans, après visite de la commission de labellisation de l'association Escales Fluviales de Bretagne en collaboration avec la Région Bretagne en février 2020. Ce label se matérialisera par la pose de trois panneaux et la mise en réseaux des communes labellisées. L'objectif de cette démarche est d'identifier et de qualifier l'offre de service, d'activités, d'animation... Puis de réunir l'ensemble des acteurs autour de cette démarche

afin de développer une offre touristique cohérente. Ce label survient simultanément avec la concrétisation du projet « itinérance » qui verra la commune se doter d'équipement consacrés au vélo (abris, panneaux, potences etc). Monsieur GABILLET demande si beaucoup de commune se sont vues attribuer ce label. Une carte des différentes communes labellisées est présentée. Monsieur MAHE précise que le label « halte » permet une simple visite, le label « escale » doit permettre de passer une à trois nuits et le label « cité » permet de passer une semaine.

7 – Groupe de travail « culture »:

Madame PRUNET rappelle qu'il avait été évoqué la volonté de créer un groupe de travail « culture », lié à la commission patrimoine et vie locale. Ce groupe aurait pour mission de mener des actions en matière culturelle (des sorties culturelles, des expositions, des concours photos, des jumelages artistiques, des rencontres d'artistes, des résidences d'artistes, valorisation du canal etc.). Madame le Maire propose que Madame REVEL anime et pilote ce groupe de travail en collaboration avec des volontaires. Messieurs COAT, BONNO, MILLET, MAHE, DELIERE et Mesdames LE JOSSEC, GEFFROY, BLANCHON

8 – Informations diverses :

- **Maraîchers à La Basse Chapelle** : Monsieur DANIEL évoque l'avancement des travaux avec la construction du chemin, reste l'assainissement à réaliser. La DREAL a reçu une demande pour le forage. Madame BERNARD est en possession des autorisations d'exploiter. Elle a pris contact avec les porteurs d'un nouveau projet présenté récemment. Ce projet « CHENEVIA » est mené par un jeune qui souhaite s'installer en polyculture plantes à parfum, aromatiques médicinales biologiques et chanvre après sa formation qui s'achève en septembre. La production pourrait être commercialisée via des commerces spécialisés dont l'un existe à Ploërmel. Il est accompagné de quatre associés et souhaiterait entre 3 et 4 ha. Madame Le Maire ajoute que leur projet est structuré et que les personnes sont très motivées. Ils doivent travailler sur le plan de financement. Elle ajoute que plusieurs candidats sont intéressés par la mise à disposition de terre. Monsieur COAT demande si les terres sont prêtées ou louées. Madame le Maire répond qu'il s'agit de locations.

- **CCAS** : Madame PAPETA fait part de la création d'une commission sociale au sein du CCAS. Elle ajoute qu'une permanence d'élus se tiendra une fois par mois à partir de septembre. Un travail de centralisation de renseignement est en cours, elle espère que les travaux de restructuration des bureaux du CCAS soient réalisés rapidement. Madame le Maire ajoute que la campagne de vaccination contre le SARS – COV 2 orchestrée par le CCAS a permis que des personnes isolées soient pris en charge par les bénévoles et élus afin de les amener aux centre de vaccination. Un minibus est réservé pour les semaines à venir et va permettre à d'autres personnes d'être vaccinées.

- **Projet éco-pâturage** : Monsieur MILLET dit que les clôtures seront amovibles de manière à pouvoir entretenir facilement les espaces et déplacer les animaux vers différentes pâtures. Il est également prévu de construire des abris. Un chantier collectif sera organisé prochainement près du Lotissement de Lasnière. Le projet n'est pas arrêté car il faut savoir si la commune achète des moutons ou si les terrains sont mis à disposition de propriétaires d'animaux. Des contacts sont pris (ou en cours) avec une association qui œuvre en la matière.

- **Nettoyage de la commune** : Monsieur MILLET précise que l'opération est bien perçue, que les déchets étaient moins importants qu'on pouvait l'imaginer, constitués de beaucoup de matière plastique. Madame MARGOUE dit qu'à Saint MEEN, près du LESNOT, il y a un important travail de nettoyage à effectuer. Monsieur MILLET conclut en souhaitant que l'opération puisse se renouveler deux fois par an.

- **Circuit VTT et pédestres** : Monsieur MILLET évoque la possibilité de créer des circuits permanents, précisant qu'ils ne sont pas nombreux. La mise en œuvre n'est pas facile eu égard au passage quasi obligatoire sur des propriétés privées. Monsieur MILLET a contacté des communes voisines afin de construire un circuit intercommunal (Ploërmel, Montterlot ...), en passant sur le trois communes déléguées pour un tracé qui avoisinerait les 40 kms. Il ajoute que des circuits pédestres qui pourraient mettre en valeur le « micro-patrimoine » public et privé, sont également envisagés, notamment sur les bases du circuit de course d'orientation existant. La commission vie locale sera mise à contribution pour élaborer des circuits à thème.

Il s'ensuit une conversation entre certains conseillers municipaux.

- **Commission des affaires communautaires** : Monsieur MILLET annonce qu'il prévoit une réunion pour tous les conseillers, le 19 mai, 18h à Quily, afin de donner une explication sur le fonctionnement de Ploërmel communauté, avec un compte-rendu sur les grands chantiers engagés par l'EPCI. Madame le Maire demande aux élus participant aux différentes commissions de Ploërmel communauté de préparer une synthèse des activités de leurs groupes.

- **Manœuvres militaires** : Madame le Maire annonce que des manœuvres militaires sont prévues sur le territoire de la commune déléguée de La Chapelle-Caro du 25 avril au 7 mai.

8 – Questions diverses :

- Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une rencontre avec Monsieur CARON qui envisage la construction du centre de plongée et d'hébergement de Quily, soit 20 à 25 emplois. Il s'agit d'un parc résidentiel de loisirs d'une centaine d'hébergements, avec des activités sportives qui s'adresseront également aux non-résidents. Une présentation sera faite au conseil municipal et aux habitants de Val d'Oust. L'avant-projet est disponible en Mairie.

- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent est recruté aux services techniques. Il commencera en juin prochain. Elle ajoute qu'une personne a été accueillie dans le cadre de travaux d'intérêt général de 240 heures, avec l'accord de l'équipe technique, qu'elle remercie et que son « stage » s'est parfaitement déroulé. Il lui est proposé de prolonger son travail d'un mois comme agent contractuel saisonnier.

- Monsieur GABILLET donne le compte-rendu de la dernière réunion du syndicat sportif : approbation du compte administratif 2020 et validation du budget primitif 2021. Il ajoute que le syndicat n'est pas lié contractuellement à un maître d'œuvre, pour la rénovation des vestiaires de La Chapelle-Caro, ce qui permet d'étudier un projet qui conviendrait mieux.

- Madame le Maire dit que l'agence postale communale est opérationnelle et que les chiffres de fréquentation et d'affaire sont bons et encourageants.

- Monsieur COAT intervient afin de faire part de l'incivisme de certaines personnes et notamment de jeunes conducteurs près du terrain de BMX, il suggère de mettre un « dos d'âne » à l'entrée pour éviter un éventuel accident. Madame le Maire dit que d'autres incivilités sont constatées en ce lieu comme le dépôt de tontes de pelouse. Monsieur MILLET dit qu'après quelques semaines d'utilisation, le terrain de BMX est un vrai succès et concerne toutes les générations. Monsieur DUBOIS dit qu'il faut laisser un peu de temps d'observation avant d'en tirer des conclusions. Monsieur MILLET ajoute qu'il faudra poser des règles d'utilisation en soirée, notamment l'été.

Madame le Maire conclut en souhaitant qu'à l'issue du prochain conseil municipal, il sera possible de partager un verre convivial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La présidente de séance
Florence PRUNET

La secrétaire de séance
Charlotte LEGUE